



Avis d'Appel d'Offres National (AAON)
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ISIC) DE KOUNTIA
AAON N° 005/MESRSI/OPMPPPP/ISIC-K /2024

- 1 Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'avis Général de passation des marchés paru sur les sites dg market de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) de la Guinée en date du 10 au 11 octobre 2024.
- 2 Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a obtenu dans le cadre de l'exécution des activités de son plan d'action 2024 des fonds au titre du Budget d'Affectation Spéciale (BAS) dont il est ordonnateur, financé par les partenaires technique et financier (PME-UNICEF-AFD) afin de contribuer au financement de la deuxième phase du Programme Décennal de l'Education en Guinée, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché **d'Acquisition d'équipement d'un studio TV à l'ISIC de Kountia** en lot unique pour un délai maximum de **soixante (60) jours calendaires**, pour le compte de L'**Institut Supérieur de l'Information et de la Communication de Kountia**.
- 3 Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et l'Innovation pour le compte de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) de Kountia, sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications prévues à l'article 64 du Code des marchés Publics,
- 4 La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à l'article 23 et suivant du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics
- 5 Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse suivante :

Prénoms et Noms	ADRESSE			JOURS ET HEURES
	Département	Téléphone	Email	
Mohamed Seydouba CAMARA (Personne Responsable des Marchés Publics-OPMP-PPP)	MESRSI/ Immeuble KPC ; Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, 3 ^{ème} étage aile droite, 2 ^{ème} Bureau à droite	+224 622 02 93 87	camaramohamedseydouba23@gmail.com cpmp@mesrs.gov.gn	
Marie Thérèse KAMANO (Cheffe de Section Fournitures et Services Courants) Marchés publics- OPMP-PPP)		+224 628 54 49 53	siamamakamano@gmail.com	
Aboubacar Fassassy DIABY (Assistant de la Personne Responsable des Marchés Publics -OPMP-PPP)		+224 629 24 93 23	aboubacarfassassy@gmail.com	
Abdoulaye FOFANA / Personne Responsable des Marchés Publics/l'ISIC-K		+224 628 26 40 66	fofana690@gmail.com	



6. **Les exigences en matière de qualification sont :**

- ❖ Fournir une attestation de procuration écrite du signataire habilité ;
- ❖ Fournir deux (2) marchés similaires ou de même nature exécutés aux cours des cinq (5) dernières années ;
- ❖ Fournir un chiffre d'affaires moyen des trois (3) dernières années d'un montant d'**un milliard six cent vingt millions francs guinéens (1 620 000 000 GNF) ;**
- ❖ Fournir une capacité financière d'un montant de **cinquante-quatre millions francs guinéens (54 000 000 GNF) ;**

7. Le présent Appel d'Offres ouvert fait référence aux marges de préférences prévues par les Articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet auprès de la PRMP du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Téléphone : +224 622 02 93 87, email : camaramohamedseydouba23@gmail.com à compter du **18 novembre 2024** Contre un paiement non remboursable de **deux millions (2 000 000) de GNF.**

Les soumissionnaires s'acquitteront du prix du DAO selon la répartition ci-après

- ❖ 50% du Compte N0 411071 du Receveur Central du trésor
- ❖ 30% au Compte N02 2011000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
- ❖ 20% au compte de l'Autorité contractante N°223 895 ADT-MESRSI ouvert à la BCRG

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en cinq (05) exemplaires dont un (01) original (version papier et originale scannée dans une clé USB) et quatre (04) copies à l'Organe de Passation des Marchés Publics et PPP du MESRSI au plus tard **à l'adresse ci-dessous :**

Prénoms et Noms	ADRESSE			JOURS ET HEURES
	Département	Téléphone	Email	
Mohamed Seydouba CAMARA (Personne Responsable des Marchés Publics-OPMP-PPP)	MESRSI/ Immeuble KPC ; Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, 3 ^{ème} étage aile droite, 2 ^{ème} Bureau à droite	+224 622 02 93 87	cpmp@mesrs.gov.gn , camaramohamedseydouba23@gmail.com	18 décembre 2024 à 10h 30 mn

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

NB : les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparés par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans la copie et la version électronique en format PDF) de manière à faciliter son examen

10. Les offres seront ouvertes en séance publique **le 18 décembre 2024 à 11h 00 mn** GMT en présence d'un Observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et les représentant des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis dans la salle de réunion du MESRSI, Immeuble KPC, Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, troisième étage, aile droite, deuxième bureau à droite.



Immeuble KPC, Almamy, BP : 2201, Commune de Kaloum
Conakry République de Guinée – Tel : (+224) 625 487 279
Email: www.mesrs@mesrs.gov.gn - Site Web: www.mesrs.gov.gn

Guinée
www.guinee.gn

11. Les offres doivent Comprendre :

- ❖ **une redevance de régulation** de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le Compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020 /154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 portant attributions ,organisation et fonctionnement de l'autorité régulation des marchés Publics (ARMP) et de l'arrêté conjoint A/2023/MEF/MB/SGG du 07 Aout 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres , jointe annexe au présent dossier d'appel d'offres .
- ❖ **les frais d'immatriculation des marchés publics d'un montant équivalent à 0,3% du montant HT du marché** conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023 1252/MEF/CAB/SGG en date du 05/04/2023 modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG en date du 23/03/2023 portant Attributions et Organisations de la Direction Générale du Contrôle des marchés **Publics**.

12. les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **seize millions deux cent mille francs guinéen (16 200 000 GNF)**. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission

Le Secrétaire Général



Dr Facinet CONTE

